



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES
PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

▪ **Maître de l'ouvrage**

PREFECTURE DE LA RÉUNION, représentée par M. le Préfet ou son représentant

6 rue de la messagerie

CS51079

97404 Saint Denis Cedex

▪ **Conducteur d'opération**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT (DEAL) de la RÉUNION

Service Aménagement et Construction Durables représenté par Mme Mélanie MOLIN

tel : 02 62 40 26 51

mail : melanie.molin@developpement-durable.gouv.fr

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Un gîte de regroupement de juvéniles de l'espèce de chauve-souris *Mormopterus francoismoutoui* est localisé dans le bâtiment Coste (Parc de la Providence). Dans le cadre de l'aménagement global du site, ce bâtiment, et donc la colonie, est vouée à la destruction.

La colonie et l'espèce soumise à dérogation font l'objet d'une description plus détaillée présentée dans le **rapport annexé** (« Construction des sièges de la DEAL et de la DEETS - DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ESPÈCE *Mormopterus francoismoutoui*») au § 4.



N° 13 614*01

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet d'aménagement est décrit dans le **rapport annexé au § 2.**

* cocher les cases correspondantes

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *
Destruction <input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
✓ Démolition du bâtiment et donc de la colonie
Altération <input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
✓ Bruit, vibration, poussière en phase chantier
Dégradation <input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
✓ L'usage futur du site par de nouveaux accès rendus possibles, la perte de quiétude et de naturalité.
Les impacts sont détaillés dans le rapport annexé au § 9.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *
Formation initiale en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
- Pierre Yves Fabulet, Gérant, écologue, Diplômé en ingénierie forestière
- Antoine BAGLAN, chargé d'étude faune diplômé d'un Master « Environmental Consultancy », Université de Newcastle
Formation continue en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
.....
Autre formation <input type="checkbox"/> Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période : Chantier d'ores et déjà en cours. Phase de démolition prévisible fin 2022 – début 2023.



N° 13 614*01

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Région administrative : La Réunion
Département : Département de La Réunion (974)
Canton :
Commune : Commune de Saint-Denis
Lieu-dit : La Providence

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures

Préciser : Détail des mesures (réduction évitement, accompagnement) dans le **rapport annexé au § 10.**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

* cocher les cases correspondantes

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : RAS

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un compte rendu des opérations sera réalisé au fil de l'eau, reprenant

- Le suivi des travaux
- Le suivi de la colonie

Détail des mesures (réduction évitement, accompagnement) dans le **rapport annexé au § 10.**

Suite sur papier libre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à SAINT-DENIS

le

Votre signature

04 OCT. 2022

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Régine PAM

